



**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES
59161**

Tél : 03.27.72.70.70

Fax : 03.27.72.70.92

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 21 MARS 2013 A 18 HEURES 30**

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 5 Mars 2013, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice EGO, Maire.

Etaient Présents : MM. EGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole - MORCHOISNE Maurice – RICHEZ Annick – EGO Anne Sophie – PLATEAU André – DOMISE PAGNEN Gérard – ROCQUET Marie Thérèse – DERICKXSEN Thérèse – CARDON Raymond – THELLIEZ Jean Marc – GAY Joëlle – BRASSART Marie Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – COLAU Johann – VANDEVILLE Jean Pierre arrivé à 19 heures 30 – DE SOUSA José.

Formant la majorité en exercice,

Absents excusés ayant donné procuration : MM. MONNIER Jeannine – PIGOT Raymond –

Absent excusé : M. CACHEUX Guy

Absents : MM. BARATA Wendy – DESPIERRE Claudine – LEROY Isabelle – COQUEREL Alain

Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire.

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2012

La séance ouverte Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents s'ils ont bien été destinataires du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2012 et s'il y a des observations à formuler.

Sans observations de la part des conseillers Municipaux présents, Monsieur le Maire déclare le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2012 adopté à la majorité. 1 abstention de Monsieur José De Sousa.

2. Débat d'orientation budgétaire

Budget 2013 : Un budget de plus en plus difficile à mettre en œuvre

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Les budgets 2013, bien plus qu'en 2012, sont marqués par la rigueur et la nécessité pour les élus de réaliser des économies substantielles face à la baisse exponentielle des recettes, afin de présenter et voter des budgets en équilibre.

Il aurait été souhaitable que l'Etat ouvre une discussion sur les dépenses des collectivités, stoppe la course, à la norme coûteuse et cesse d'imposer des nouvelles charges aux collectivités. Or c'est l'inverse qui se produit : réforme des rythmes scolaires, hausse des cotisations retraites patronales, cofinancement de politiques nationales, relèvement des taux de T.V.A...

Lors du comité des finances locales du 12 février 2013, l'Etat a informé les collectivités que celles-ci verront la réduction des concours financiers de l'Etat doubler sur deux ans, portant cette réduction à 4,5 milliards d'euros d'ici 2015. C'est deux fois plus que ce qui était prévu par les lois de programmation budgétaire votées en décembre 2012.

C'est dans ce contexte économique catastrophique que les conseils municipaux vont devoir préparer et voter leur budget 2013 en équilibre.

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) n'est plus obligatoire pour Escaudoeuvres pour l'instant. Toutefois, depuis deux ans, nous continuons à débattre des orientations budgétaires de la commune, ce débat étant un moment important de la démocratie locale.

Objectifs du DOB

1. Discuter des orientations budgétaires de la commune,
2. Informer sur la situation financière.

Rappel des textes en vigueur

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

La loi d'orientation n° 92-195 du 6 février 1992, relative à l'organisation territoriale de la République, parue au journal officiel du 8 février 1992 a, dans son article 11, prévu l'organisation et la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif. L'examen du budget doit donc être précédé d'une phase préalable constituée par le débat du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires (application des articles L 2312-1, L3312-1, L4312-1 et L5211-36 du Code Général des collectivités territoriales). Les conditions de déroulement du débat d'orientation budgétaire doivent être prévues par le règlement intérieur. Même si ce débat ne doit comporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, il constitue néanmoins une formalité substantielle destinée à éclairer le vote des élus.

Le débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune ; il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat d'orientation budgétaire doit fixer le cadre dans lequel le Conseil Municipal aura à arrêter les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2013 ainsi que les conditions de l'équilibre budgétaire.

1 - Situation financière de la commune – Etat de la dette

L'endettement de la commune au 1^{er} janvier de l'exercice 2013 - Le montant des annuités d'emprunt s'élève à **300 094.79 €**, se décomposant comme suit :

- Remboursement du capital : **241 445.21 €**
- Remboursement des intérêts : **58 649.58 €**

L'endettement au 1^{er} janvier 2012- Le montant des annuités d'emprunt s'élevait à **306 288.04 €**, se décomposant comme suit :

- Remboursement du capital : **226 519.43 €**
- Remboursement des intérêts : **79 768.61 €**

On constate entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2013, une diminution des annuités de 6 193.24 €. Pour mémoire, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2012, nous avons une augmentation des annuités de 4 788.03 € ; Ces variations s'expliquent aisément par le fait que les deux emprunts réalisés en 2010 pour un montant de 1 400 000 € avaient été contractés en taux variable.

A ce jour, les taux d'intérêts sont historiquement bas d'où l'économie réalisée. Les taux variables actuels sont toujours bien inférieurs aux taux fixes. Bien entendu, nous exerçons une veille permanente afin de pouvoir, le cas échéant, passer du taux variable au taux fixe pour chacun des prêts (Dexia et Caisse d'Epargne), cette possibilité étant expressément prévue dans chacun des contrats.

La dette 2013 représente 6.39 % du budget prévisionnel de fonctionnement 2013 (Recettes de fonctionnement encaissées réellement en 2012 : 4 695 504.29 €), soit une contribution par habitant de **87.16 € (La nécessité d'augmenter notre population est bien évidemment toujours d'actualité)**. Nos recettes de fonctionnement ont diminué en 2012, par rapport aux recettes réelles 2011 de 3.30 % soit une perte de recette de 159 789.48 €. A ce jour, nous n'avons aucune information concernant les recettes prévisionnelles 2013 que ce soient les recettes fiscales et les diverses dotations de l'Etat, de la CAC (compensation TP). Nous allons donc devoir bâtir notre budget primitif 2013 en reprenant les recettes encaissées en 2012.

2 – Bilan des finances communales au 31 décembre 2012

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2012 PAR OPERATION			
Programmes	INVESTISSEMENTS	Prévus	Réalisés
00	Opération financière	0.00	189.20
00	Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0.00	3 600.00
00	Remboursement du capital des emprunts	235 000.00	233 725.23
05	Matériel et outillage technique	57 639.56	8 483.31
06	Matériel de bureau	14 525.56	8 620 .77
07	Écoles	43 063.48	13 537.18
08	Bâtiments communaux	9 245.65	99 023.80
10	Voirie	67 091.56	95 845.21
12	Aménagement des services techniques	58 274.71	78 493.43
19	Extension vestiaires	20 000.00	0.00
22	Acquisition foncière	10 000.00	1 438.04
24	Mise aux normes de la salle polyvalente	625 770.05	103 497.20
39	Éclairage public	19 461.10	0.00
40	Vidéo surveillance	10 000.00	5 043.21
44	Parking école Suzanne Lanoy	40 000.00	0.00
45	Aménagement espaces verts et trottoirs rue Jean Jaurès	230 095.00	293 083.86
46	Réfection école Joliot-Curie (Études)	3 478.44	0.00
49	Aménagement des abords du clos de l'Ermitage	100 600.00	25 578.17
50	Aménagement sécurité rue de l'Épinette	50 000.00	0.00
51	Réfection stade Ludovic Ségard	221 210.14	0.00
52	Aménagement sécurité rue du 11 novembre 1918	50 000.00	717.60
53	Rue du Marais	290 000.00	0.00
54	Réfection salle Léo Lagrange	70 000.00	0.00
55	Etang communal	20000.00	0.00
	Total	2 249 655.25	970 876.21

Avant d'entrer véritablement dans le débat d'orientation, il est indispensable de faire le bilan comptable de l'exercice 2012 qui vient de s'achever.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2012, certifiés par le comptable public (compte de gestion du percepteur 2012 joint en annexe) nous donnent les chiffres suivants :

En ce qui concerne la section d'investissement (Résultats du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012) :

- Le montant des recettes prévues s'élève à la somme de **2 249 655.25 €** (figure au budget primitif 2012). Le montant des recettes encaissées s'élève à **161 214.94 €**.
- Le montant des dépenses prévues s'élève à la somme de **2 249 655.25 €** (cf. BP 2012). Le montant des dépenses réalisées s'élève à **970 876.21 €**.

Nous constatons donc, pour la section d'investissement, un déficit d'exercice 2012 *stricto-sensu* de **809 661.27 €**.

Ce déficit d'exercice s'explique de la manière suivante (voir le tableau ci-dessus).

Le montant total des recettes pour l'ensemble des opérations s'élève à **161 214.94 €**.

Il faut toutefois prendre en compte le montant des restes à réaliser en recette d'investissement (subventions) pour un montant de **601 371.00 €**. (222 000,00 € du Conseil général + 60 000.00 € de l'État + 319 371.00 € vente d'immeubles dont 280 000.00 € pour la vente du 192 et 194 rue Jean Jaurès). Le montant total des recettes en tenant compte des restes à réaliser s'élève à **762 585.94 €**, ramenant le déficit d'exercice pour la section d'investissement à **47 075.33 €**. Les travaux d'investissement non prévus en 2012 (bâtiments – remplacement de chauffage, auditorium...) ont été financés grâce à l'excédent réservé aux investissements programmés et non réalisés, essentiellement pour la polyvalente.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Sur l'exercice *stricto sensu*

- le montant des dépenses prévues s'élève à la somme de **5 191 418.29 €**. Le montant des dépenses réalisées s'élève à la somme de **4 636 668.09 €**.
- le montant des recettes prévues s'élève à la somme de **5 191 418.29 €**. Le montant des recettes encaissées s'élève à **4 695 504.29 €**.

L'exécution du budget de fonctionnement 2012 fait apparaître un excédent d'exercice de **58 836.20 €**.

Toutefois pour avoir la situation réelle au 31 décembre 2012, nous devons reprendre l'excédent de fonctionnement 2011 qui était de **241 078.29 €**, soit un excédent total au 31 décembre 2012 de **299 914.49 €**.

Analyse

Malgré une diminution des recettes de fonctionnement de **159 789.48 €** (- 3.30 %), nous avons cependant réussi à sortir un excédent de fonctionnement de **58 836.20 €** en diminuant les dépenses par rapport à 2012 de **23 230.59 €**. Pour arriver à ce résultat, nous avons poursuivi en 2012 les efforts entrepris en 2011 (diminution du parc des véhicules municipaux, maîtrise des frais de télécommunication, mise en concurrence systématique pour toutes les dépenses courantes). En 2013, ces efforts seront bien évidemment poursuivis et accentués par la mise en place au plan comptable de la comptabilité d'engagement en rapport avec la trésorerie (fonds disponibles).

3 – Les grandes lignes de l'orientation budgétaire 2013

L'année 2013 va être particulièrement difficile sur le plan financier, à tous les niveaux (retards des dotations de l'Etat, de la CAC, à titre d'exemple, au 1^{er} mars, nous n'avions toujours pas encaissé la dotation de compensation versée par la CAC (200 000.00 € / mois), soit **400 000.00 €** pour les mois de janvier et février et risque de perdurer pour mars. Nous sommes dans l'obligation de diminuer toutes les dépenses de fonctionnement dans des proportions que l'on ne peut définir de manière précise pour l'instant, mais qui seront de l'ordre d'au moins 10 %. Toutes les subventions seront affectées. Nous devons diminuer, par une programmation pluriannuelle, les dépenses de grosses réparations des bâtiments municipaux, de la voirie... et nous devons envisager le transfert à la CAC de la médiathèque et de la crèche.

L'élaboration du budget de fonctionnement 2013 va être très délicate à mettre en œuvre dans la mesure où nous n'avons à ce jour aucune information. Toutefois nous ne devrions pas, cette année encore augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales. Le budget prévisionnel de fonctionnement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes aux environs de **4 700 000.00 €**.

Comme l'an dernier, nous devons procéder à une analyse fine des dépenses et des recettes 2012 afin d'inscrire, au budget primitif 2013, des crédits qui soient au plus près de nos besoins et de nos possibilités financières. Ce projet de budget vous sera communiqué dès que possible et discuté par la commission des finances en temps opportun.

Nous serons peut-être, compte-tenu du contexte économique et financier actuel amené à ouvrir une ligne de trésorerie dont le montant est à définir afin de pallier aux retards des versements de l'Etat et des collectivités territoriales et payer ainsi nos dépenses à caractère obligatoires dans les délais impartis.

4 – Les investissements

Introduction

Cette année nous ne serons pas en capacité de réaliser des investissements nouveaux. Nous devons même, peut-être, différer des opérations qui étaient programmées.

Programme des réalisations prévu cette année.

Programme	INVESTISSEMENTS	Crédit budgétaire 2013 (restes à réaliser 2012)
05	Matériel et outillage technique	3600.00
07	Écoles	6000.00
12	Aménagement des services techniques	4781.28
22	Acquisition foncière	8561.96
24	Mise aux normes de la salle polyvalente	522 272.85
44	Parking école Suzanne Lanoy	40 000.00
49	Aménagement abords clos de l'Ermitage	75 021.83
50	Aménagement sécurité rue de l'Épinette	50 000.00
51	Aménagement sécurité rue du 11 novembre 1918	49 282.40
55	Extension étang communal	20 000.00
	TOTAL DES CREDITS INSCRITS	779 520.32

D'autres programmes d'investissement ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, mais existant dans les budgets antérieurs pourront faire l'objet d'affectation de crédits, en fonction des recettes d'investissement que nous pourrions percevoir : Fonds de compensation de la TVA, cession d'immeubles...

Je vais laisser la parole à Monsieur Gérard Domise Adjoint aux finances qui va d'abord nous parler du détail des investissements.

Monsieur Gérard Domise Adjoint aux Finances indique que le premier tableau reprend la liste des programmes d'investissements de l'année 2012 avec pour chaque programme les crédits prévus et les crédits consommés.

Le second tableau liste les programmes d'investissement 2013 et les crédits budgétaires qui leur sont affectés. Il s'agit pour ces programmes 2013 de la reprise des programmes 2012 qui n'ont pas été réalisés.

En 2012, la commune a dépensé 970 876.21 euros pour l'investissement. Dans certains cas ces dépenses étaient prévues, dans d'autres, les dépenses d'investissement n'avaient pas été prévues et je pense notamment au remplacement des chauffages dans les écoles qui ont fait passer les dépenses à 99 023.80 euros au lieu des 9 245.65 prévus. Nous avons également un dépassement pour l'aménagement des services techniques de l'ordre de 20 000 euros. Par ailleurs, on constate que le programme de réhabilitation de la polyvalente n'a pas débuté de même, pour le parking de l'école Suzanne Lanoy, les rues de l'Épinette et du 11 Novembre pour ne citer que les principaux, l'Étang communal également.

Les programmes inscrits en 2013 sont relativement moins nombreux qu'en 2012, par contre, ces programmes qui sont financés seront réalisés cette année et en particulier la salle polyvalente, la cours de l'école Suzanne Lanoy, les deux rues du 11 novembre et de l'Épinette pour un montant de 779 520.32 euros.

Monsieur le Maire donne la parole au Conseil Municipal.

Monsieur José De Sousa Conseiller Municipal : une première question. La dette de la commune ; mais on aura la réponse au prochain conseil, la dette de la commune, l'annuité, la dette globale.

Monsieur Gérard Domise indique que les éléments chiffrés figurent page 3 du document qui vous a été remis. Notre encours de dette est de 2.8 milliers d'euros : capital restant dû au 1^{er} janvier 2013.

Monsieur De Sousa : sur la troisième ligne remboursement du capital de l'emprunt, il y a une différence par rapport au remboursement du capital qui est en haut.

Monsieur Domise précise que nous sommes en taux variable donc les taux évoluent, nos remboursements sont trimestriels en 2012 ils ont évolué globalement à la baisse. Les taux d'intérêts sont de l'ordre de 1.02 %. En 2011, le montant des intérêts étaient plus élevés qu'en 2012 d'environ 4 800 euros entre 2012 et 2013, les taux ont baissé et les annuités ont diminué d'environ 6200 euros.

Monsieur De Sousa, il y a un point qui n'a pas été dit par le maire, habituellement je crois qu'il le fait, c'est la situation au 31 décembre de l'année communiquée par le percepteur.

Monsieur Domise : normalement vous avez dû recevoir les documents.

Monsieur De Sousa : les résultats on a une situation négative sur 2012 mais il y a les recettes à venir du solde 2011.

Monsieur Domise : oui tout à fait !

Monsieur Domise explique que chaque lundi le Bureau Municipal, le Directeur des Services Techniques et le DGS se réunissent. C'est une réunion technique au cours de laquelle un point est fait sur les travaux. Les devis sont examinés même pour les dépenses courantes plusieurs entreprises, sociétés ou fournisseurs sont mis en concurrence et c'est le moins disant qui est retenu. Ce système a permis d'économiser de manière non négligeable sur le poste dépenses de fonctionnement même si la baisse des recettes de fonctionnement est venue atténuer la baisse des dépenses. Nous avons tout de même réussi à sortir un excédent de fonctionnement 2012 de 58 000 euros.

Pour en revenir à la demande de Monsieur De Sousa, il y a un premier document qui reprend les chiffres qui figurent dans le débat on voit que la section d'investissement est déficitaire de 809 661.27 euros. La raison est simple c'est que la commune n'a encaissé en 2012 que 161 214 .94 euros, les raisons ont été explicitées. Pour l'ensemble des travaux d'investissement programmés, nous n'avons pas encore encaissé les subventions qui ont été octroyées à la commune. Nous avons eu les arrêtés de subvention. Nous encaisserons ces subventions cette année. Un autre exemple, c'est la vente des maisons dans les ruelles d'Erre. La vente a été signée en 2012 mais le montant des ventes n'a pas été viré sur le compte en 2012 et nous n'allons encaisser les 252 000 euros de vente qu'en 2013. Nous nous retrouvons donc avec un déficit en recettes d'investissement par rapport aux prévisions. L'excédent de fonctionnement quant à lui correspond à la différence entre les sommes encaissées et les dépenses effectuées. Pour les deux sections confondues, nous arrivons à une situation négative à -750 000 euros. A ce résultat, il faut reprendre la situation financière excédentaire pour chaque section au 1^{er} janvier 2012 et nous nous retrouvons au 31 décembre 2012, sans tenir compte des sommes qui sont en attente, à -56 000 euros en investissement, à +299 211.49 euros en fonctionnement et donc un solde positif pour les deux sections de 243 803.33 euros.

En ce qui concerne le second tableau qui reprend les programmes d'investissements 2013, les sommes qui sont portées sont des restes à réaliser ce sont soit des cessions d'immeubles, ventes des maisons des ruelles d'Erre ainsi que les subventions à recevoir notamment pour la salle polyvalente. En ce qui concerne le Clos de L'Hermitage 75 021.83 euros, cette somme correspond à la participation de la commune à la réalisation des trottoirs. Cette participation avait été actée par voie de convention avec Partenord Habitat avant même les travaux de construction. Concernant les travaux d'aménagement de sécurité rues de l'Épinette et du 11 novembre, nous avons inscrits en crédits les restes à réaliser soit 50 000 euros et 49 282.90 euros, il faut savoir que les travaux qui vont être réalisés représentent 45 000 de travaux prix marché, alors que le Conseil Général a octroyé 2 fois 25 000 euros de subventions c'est-à-dire bien plus que le montant des travaux. L'étang communal est lui aussi financé. Toutefois, la difficulté réside dans les démarches à effectuer dans le cadre de la loi sur l'eau, procédure administrative longue et coûteuse. En ce qui concerne la

salle polyvalente, les travaux ont pris du retard en raison de la présence d'une canalisation d'eau usée qui passe dans l'enceinte du terrain de football et qui n'avait pas été répertorié par le maître d'œuvre. Il a donc fallu faire un avenant pour le lot génie civil, il faut également passer un avenant pour le lot menuiserie puisque l'entreprise Farasse a été mise en liquidation judiciaire. Elle a toutefois été reprise par une entreprise d'Arras « les Ateliers d'Alix » qui vont reprendre le marché. Tout cela explique les retards.

Monsieur De Sousa : dans le Débat d'orientation budgétaire, vous indiquez que vous envisagez le transfert de la crèche à la communauté d'agglomération ainsi que la médiathèque.

Monsieur le Maire : au niveau de la crèche c'est simple il y a un déficit important dans la gestion des crèches de l'agglomération de Cambrai. Pour ce qui est de la crèche d'Escaudœuvres, le déficit d'exploitation avoisine 60 000 euros, la crèche de Proville génère un déficit plus important de même que la crèche d'Actipôle. Je rappelle que ces trois établissements sont gérés par une association dénommée des Etoiles Pleins les Yeux. Le Directeur de ces Structures : Monsieur Réjan Lefebvre a rencontré Monsieur François Xavier Villain Président de la CAC. Des négociations sont en cours pour que les crèches deviennent d'intérêt communautaire. Pour la crèche d'Escaudœuvres, il y a une capacité de 45 berceaux, 15 berceaux sont financés par la commune pour les habitants d'Escaudœuvres. Les 25 autres berceaux n'ont pas trouvé preneur par les entreprises des environs. Si la Communauté d'Agglomération de Cambrai prend en charge la crèche, elle deviendrait intercommunale et tous les habitants des communes membres de la CAC pourraient en bénéficier. La commune dispose aujourd'hui de 15 berceaux qui vont être ramenés à 12. Et ensuite, c'est la communauté qui prendrait la gestion.

Monsieur José De Sousa : la sous-occupation des autres crèches c'est les mêmes raisons que chez nous. Monsieur le Maire c'est exactement la même chose. Pour Proville et Cambrai, c'est la même chose. Si cette crèche devient communautaire elle sera totalement remplie. Il y a toujours beaucoup de demandes mais cela coûtent cher pour une entreprise un berceau c'est 12 000 euros et pour une commune c'est 8 000 euros. A titre d'exemple, une commune comme Naves ne veut pas mettre une telle somme. Les négociations ont commencé, une première réunion s'est tenue à Proville avec Monsieur Delwarde Maire, Monsieur Villain Député Maire de Cambrai et Président de la CAC, Monsieur Legendre Sénateur et les représentants de l'organisme gestionnaire des crèches. L'objectif étant de remplir ces établissements et d'équilibrer les comptes.

En ce qui concerne la médiathèque, rien n'est fait évidemment avec la CAC. A Cambrai, une médiathèque communautaire va être construite. Escaudœuvres dispose d'une médiathèque qui certes coûte à la commune mais c'est un formidable outil culturel. Dans la mesure où la communauté d'agglomération de Cambrai a pris la compétence, on peut imaginer que notre médiathèque devienne communautaire de même que celle de Proville et celle qui va être construite à Iwuy.

Monsieur De Sousa demande s'il y aurait un transfert de personnels également.

Monsieur le Maire : pour l'instant nous ne savons pas. Une mutualisation du personnel des médiathèques est effectivement envisageable.

Nous n'en serions pas à ce stade de mutualisation des structures des collectivités si nous n'avons pas à faire face aux difficultés financières que les collectivités subissent et qui sont des effets directs de la crise économique qui sévit en France et en Europe.

Monsieur José De Sousa : un dernier point que je voudrais évoquer. J'ai été destinataire tout comme vous d'un courrier du Président du CASE par lequel ils nous font part de leur inquiétude sur leur subvention à venir.

Monsieur Gérard Domise : « je peux parler en ma qualité d'adjoint aux finances ». Nous avons eu une réunion de travail en mairie avec la commission des finances, la commission des sports et la commission culture : nous avons présenté les besoins des associations en fonction des pièces comptables communiquées et du calcul des besoins réels. Le groupe de travail composé des membres des trois commissions précédemment citées a décidé compte tenu des efforts budgétaires à réaliser de baisser toutes les subventions de 10 % quel que soient les associations exceptées les quelques associations qui sont liées avec des contrats de salariés ou la part salaire ne peut être baissée, il s'agit de l'OMC et de l'Harmonie Municipale.

Monsieur le Maire rappelle que le football avait perçu en 2012, 50 000 euros de subvention. Les subventions 2013 seront votées lors du vote du budget primitif. Nous avons pensé baisser la subvention du CASE à 40 000 euros. Pourquoi parce qu'il y a trois ans l'équipe première a monté de division et la municipalité a accordé 5 000 euros supplémentaires faisant passer la subvention de 45 000 à 50 000 euros. L'équipe première est redescendue à la fin de la saison, la municipalité n'a pas baissé la subvention. Je précise que baisser la subvention de 10 000 euros brutalement va créer des problèmes de trésorerie pour le Club. Ce n'est pas ce que la municipalité recherche. Nous reverrons la question de la subvention du CASE avant le vote du budget primitif.

Monsieur Guy Lefebvre, Adjoint à l'urbanisme intervient pour informer l'assemblée qu'il faut avoir à l'esprit qu'Escaudœuvres a versé en 2012 en subventions l'équivalent de 134 euros par habitant, Iwuy 43 euros par habitant, Proville 30 euros par habitant, Neuville Saint Rémy 10 euros par habitant, Solesmes c'est 33 euros par habitant, Caudry c'est 120 euros par habitant, Cambrai 97 euros par habitant. Lorsque nous étions dans une période financière stable, je trouve que c'est très bien d'aider au développement du sport, de la culture. Aujourd'hui, nous sommes dans une logique où l'Etat veut faire supporter aux collectivités territoriales sa politique d'austérité on est malheureusement obligé de passer par des baisses de dépenses.

Monsieur José De Sousa : c'est pour ça que je ne comprends pas bien pourquoi une association comme le Quartier Tisserin vous lui maintenez une subvention à 2 000 euros. Madame Mory Adjointe indique que l'association du Quartier Tisserin verra également sa subvention baisser de 10 %.

Monsieur Domise estime qu'il ne faut pas débattre plus longtemps des subventions, chaque conseiller municipal sera destinataire du tableau détaillé des demandes et des propositions de subventions pour 2013 en temps opportun, la discussion aura lieu dans le cadre du vote du Budget 2013.

Monsieur le Maire clos le débat sur les subventions à venir en rappelant qu'il est difficile d'établir la comparaison avec des communes comme Iwuy, Proville, Neuville Saint Rémy, Solesmes qui n'ont pas de politique sportive aussi dynamique que celle d'Escaudœuvres.

3 Travaux d'aménagements de Sécurité rues du 11 Novembre et de l'Épinette – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 20 décembre 2011, le conseil municipal a désigné le bureau d'ingénierie CIBLE VRD en qualité de maître d'œuvre des travaux d'aménagements de sécurité rues du 11 novembre et de l'Épinette. Monsieur le Maire explique que conformément aux dispositions du code des marchés publics, une consultation a été menée dans le cadre d'une procédure adaptée article 9 du CMP.

Neuf entreprises ont retiré le dossier de consultation (DCE), il s'agit de SOGEA – CATHELAIN – COLAS – ANONYME (dossier téléchargé sur internet) – LORBAN – RAMERY – Jean LEFEBVRE Nord – EIFFAGE – SCRIBE.

La commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 26 janvier 2013 à 16 heures pour procéder à l'ouverture des plis. Monsieur le Maire indique que seules deux entreprises ont remis une offre. Le prix d'estimation était de 64 645.00 € HT (31 045 € HT pour la rue du 11 novembre, 33 600 € HT pour la rue de l'Épinette).

L'entreprise CATHELAIN d'Hermies a remis une offre de 40 885.00 € HT, l'entreprise EIFFAGE Agence d'Escaudœuvres a remis une offre de 45 580.00 € HT. Monsieur le Maire explique que le maître d'œuvre a procédé à la vérification des offres et nous a informé le 11 février 2013 que l'entreprise CATHELAIN avait omis de répondre sur le poste « travaux électriques feux – rue de l'Épinette », qu'en conséquence elle ne maintenait pas son offre et se retirait. La commission municipale d'appel d'offres a donc retenu l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 45 580.00 euros HT.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Jean Pierre Vandeville, Conseiller Municipal demande quel est le montant des Honoraires de CIBLE VRD.

Monsieur le Maire : le choix du maître d'œuvre a été voté par le Conseil Municipal le 20 décembre 2011 pour un montant d'honoraires de 3 600 euros Hors Taxes.

Monsieur Vandeville demande à quel moment est payé le maître d'œuvre, à la fin des travaux ?

Monsieur Gérard Domise, Adjoint aux finances explique que les règlements se font par situations visées par le percepteur en fonction des missions au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Cela commence par les études et l'établissement de l'avant-projet puis l'établissement du dossier de consultation des entreprises (DCE), la dématérialisation, l'ouverture des plis, la vérification des offres, la partie suivie de chantier, l'engagement du maître d'œuvre, sur la qualité des ouvrages réalisés. Il est le garant de la bonne exécution des travaux – réception des travaux. Le maître d'œuvre est responsable en cas de vice caché, de malfaçon non décelée.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer pour valider le choix de la commission municipale d'appel d'offres et pour autoriser son maire à signer les pièces du marché à passer avec l'entreprise EIFFAGE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne l'entreprise EIFFAGE Pour réaliser les travaux d'aménagements de sécurité rues du 11 novembre et de l'Épinette pour un montant total Hors taxes de de 45 580.00 euros.
- Autorise son Maire à signer les pièces du marché de travaux à passer avec l'entreprise EIFFAGE.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2013.

4 Travaux d'aménagement de la cour de l'école Suzanne Lanoy – Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément au code des marchés publics, une consultation a été menée pour le choix d'un maître d'œuvre. L'objet de la mission de maîtrise d'œuvre étant la réalisation des travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle Suzanne Lanoy.

Il indique que plusieurs Bureaux d'étude ont répondu à la consultation :

- Cabinet DELVAUX Paysagiste
- Cabinet CARON
- Cabinet d'Ingénierie CIBLE VRD

Monsieur le Maire explique ensuite que la commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le lundi 21 juin 2011 à 11 heures pour procéder à l'ouverture des plis et au choix du maître d'œuvre. L'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

- DELVAUX à le Quesnoy 4800 euros HT
- CARON à Arras 5300 euros HT
- CIBLE VRD à Marcoing 3990 euros HT

La commission municipale d'appel d'offres a décidé de retenir le bureau d'ingénierie CIBLE VRD qui est le moins disant.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur José De Sousa, Conseiller Municipal : « Cible VRD revient souvent ».

Monsieur le Maire : effectivement c'est un bureau d'ingénierie du secteur, il répond à toutes nos consultations et il se trouve qu'il est à chaque fois le moins disant. D'autre part, ce bureau d'études a un savoir-faire qui est reconnu.

Monsieur le Maire invite ensuite le conseil municipal à se prononcer pour entériner le choix de la commission municipale d'appel d'offres et pour l'autoriser à signer les pièces du marché du maître d'œuvre à passer avec le bureau d'ingénierie CIBLE VRD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention de Monsieur José DE SOUSA.

- Décide de confier la maîtrise d'œuvre de travaux d'aménagement de la cour de l'Ecole Maternelle Suzanne Lanoy au bureau d'ingénierie CIBLE VRD de Marcoing.
- Fixe le montant des travaux pour cette mission à 3990.00 euros Hors Taxes.
- Autorise son Maire à signer les pièces du marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le bureau d'ingénierie CIBLE VRD.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2013.

5 Construction d'un second étang – Construction d'un mini stade – Construction d'un terrain synthétique de Hockey – Consultation de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Municipalité envisage de créer un second étang pour permettre la pratique de la pêche à la carpe. Cet étang serait construit sur un terrain municipal face à l'étang existant de l'autre côté de la rue Marie-Anne CATTIAUX. Le plan d'eau sera d'une superficie de 1 000 à 1 200 m². Sa réalisation est subordonnée à la consultation des services de la DDTM dans le cadre de la Loi sur l'eau.

A la place de l'ancien terrain de jeux dit « des moutons » situé rue de Bouchain, la Municipalité envisage la réalisation d'un mini-stade destiné prioritairement aux élèves de l'école Joliot-Curie.

Le stade Ludovic SEGARD est très dégradé, il nécessite une réfection complète et donc la réalisation d'un nouveau terrain synthétique.

Ces trois opérations nécessitent la réalisation d'une consultation en vue de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de l'élaboration des projets, de l'établissement des dossiers de demandes de subvention, de la consultation du dossier de consultation des entreprises DCE, du choix de l'entreprise, de la passation des marchés, enfin du suivi des travaux.

Trois bureaux d'études ont répondu à la consultation lancée par la Municipalité. La Commission Municipale d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 30 janvier 2013 à 16 heures afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'examen des offres.

Les offres sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Bureau d'étude	B.E CARON	B.E HOGREL	B.E CIBLE VRD
Travaux			
Construction d'un second étang	13 500,00 € HT	14 450,00 € HT	12 300,00 € HT
Dossier Loi sur l'eau	5 900,00 € HT	4 200,00 € HT	5 850,00 € HT
Construction d'un mini-stade	15 230,00 € HT	13 770,00 € HT	11 250,00 € HT
Construction d'un terrain synthétique de hockey – stade SEGARD	21 360,00 € HT	23 440,00 € HT	17 900,00 € HT

L'examen des offres fait apparaître que c'est le bureau d'ingénierie CIBLE VRD qui est le moins disant pour chacune de ces trois opérations.

La Commission Municipale d'appel d'offres, concluant que les compétences de CIBLE VRD sont reconnues et qu'il est le moins disant, décide à l'unanimité de leur confier la maîtrise d'œuvre de ces trois opérations.

Le Conseil Municipal se prononcera pour valider le choix de la Commission Municipale d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

4 abstentions MM. Jean Marc Thelliez – Fabienne Pereira – José De Sousa – Jean Pierre Vandeville.

Monsieur le Maire : vous vous abstenez pour les trois ?

Monsieur Jean Marc Thelliez précise qu'il ne s'abstient que pour l'étang, il rappelle qu'il s'est déjà exprimé là-dessus et qu'il a indiqué que cette réalisation n'avait pas un caractère prioritaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a la phase d'études qui seront suivies des phases de réalisation. Le terrain synthétique de Hockey doit être refait.

Monsieur Gérard Domise « nous pouvons quand même lancer les études afin de pouvoir demander les subventions. Pour le terrain de Hockey, le montant des subventions est de 80 %.

Monsieur le Maire propose de séparer les trois points présentés afin de voter séparément.

Monsieur José De Sousa : « il ne paraît pas raisonnable compte tenu de la présentation de la question de faire trois votes différents ».

Après réflexion, Monsieur le Maire propose de revoir les points séparément lors d'un prochain Conseil Municipal.

6 Travaux de mise en conformité de la salle polyvalente – Avenant n° II au marché lot n° 4 serrurerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Société FARASSE Serrurerie avait été déclarée adjudicataire du lot serrurerie pour les travaux de mise en conformité de la salle polyvalente pour un montant de 50 330.00 euros Hors Taxes. Monsieur le Maire explique ensuite que l'entreprise FARASSE Serrurerie a fait l'objet d'une liquidation judiciaire et a été reprise par l'entreprise les Ateliers d'Alix dont le siège est à Saint Nicolas les Arras dans le Pas de Calais.

Cette entreprise consent à reprendre le marché au prix de l'offre faite par l'entreprise FARASSE Serrurerie soit 50 330 euros Hors Taxes. Le code des marchés publics oblige à la passation d'un avenant au marché initial.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur la passation d'un avenant n° II au lot n° 4 Serrurerie à passer avec l'entreprise les Ateliers d'Alix dont le siège est à Saint Nicolas les Arras et pour l'autoriser à signer les pièces constituant l'avenant.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des questions.

Monsieur José De Sousa : Là ils n'ont pas démarré les travaux, rien du tout.

Monsieur le Maire indique que l'avenant au marché doit être signé et visé par le contrôle de légalité pour que les travaux puissent commencer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de passer un avenant n° II au marché lot n°4 Serrurerie avec l'entreprise les Ateliers d'Alix dont le siège est à Saint Nicolas les Arras.
- Précise que le montant de l'avenant n° II au lot n° 4 Serrurerie s'élève à 50 330 euros Hors Taxes.
- Autorise son maire à signer l'avenant n° II au lot n° 4 qui sera établi par la SAS DUFOUR Architecture Maître d'œuvre.
- Dit que les crédits figurent au budget primitif 2013.

7 Renouvellement pour 4 ans de la convention ALSH à passer avec la CAF

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention ALSH est arrivée à échéance le 31 décembre 2012. La CAF du Nord propose à la commune de la renouveler pour 4 ans en même temps que la contractualisation du dispositif LEA. Monsieur le Maire précise que le conseil municipal a décidé d'adhérer au dispositif LEA lors de sa dernière réunion. Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention ALSH à passer avec la CAF du Nord et pour autoriser son maire à signer ladite convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de renouveler pour une durée de 4 ans la convention à passer avec la CAF du Nord
- Autorise son Maire à signer la convention à passer avec cet organisme.

8 Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) doit intervenir lors de tout transfert de compétence ou toute reconnaissance d'intérêt communautaire. Chaque commune membre de la communauté d'agglomération de Cambrai dispose au sein de cette commission d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'exception de la ville de Cambrai qui dispose de trois délégués.

Monsieur le Maire explique que la modification des statuts de la CAC nécessite la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant. Il rappelle que les délégués sortant étaient Monsieur Gérard DOMISE PAGNEN délégué titulaire et Madame Thérèse DERICKXSEN déléguée suppléante.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur la désignation des deux nouveaux délégués titulaire et suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions du Groupe Bâtir l'Avenir d'Escaudœuvres

- Désigne Monsieur Gérard DOMISE PAGNEN en qualité de délégué titulaire et Madame Thérèse DERICKXSEN en qualité de déléguée suppléante.

9 Adhésion des communes de HERGNIES (Nord) et VIEUX CONDE (Nord) au syndicat des Eaux de Proix, Noyales, Macquigny (Aisne) au SIDEN pour la compétence IV « Eau potable et industrielle »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 521-18 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion des Communes de Hergnies (Nord) et Vieux Condé (Nord) du syndicat des Eaux de Proix, Noyales, Macquigny (Aisne) au SIDEN pour la compétence IV « Eau potable et industrielle ».

Par délibération en dates des 13 novembre 2012 et 11 décembre 2012, le comité du SIDEN SIAN a remis un avis favorable à l'adhésion au SIDEN de ces collectivités pour les compétences demandées.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L5211-17, L.5211-18, L.5212-16, L.5212-33, L.5711-1 et L.5711-4 de ce code,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 relative à la Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts de SIDEN-SIAN,

Vu la délibération en date du 31 Août 2012 de demande d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux de PROIX, NOYALES, MACQUIGNY pour la compétence **IV** « Eau Potable et Industrielle »,

Vu la délibération en date du 26 novembre 2012 de demande d'adhésion au SIDEND-SIAN de la commune D'HERGNIES pour la compétence IV « Eau potable et Industrielle »,

Vu la délibération en date du 26 Novembre 2012 de demande d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de VIEUX-CONDE pour la compétence **IV** « Eau Potable et Industrielle »,

Vu la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 13 Novembre 2012,

Vu la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 11 Décembre 2012,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN,

Considérant que l'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN vaut approbation des statuts du SIDEN-SIAN par les Collectivités concernées,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations des Comités du SIDEN-SIAN des 13 Novembre et 11 Décembre 2012 pour lesdites adhésions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes :

Comité Syndical du 13 Novembre 2012

Compétence IV « Eau Potable et Industrielle »

- Syndicat des Eaux de PROIX, NOYALES, MACQUIGNY (Aisne)

Comité Syndical du 11 Décembre 2012

Compétence IV « Eau Potable et Industrielle »

- HERGNIES (Nord)
- VIEUX-CONDE (Nord)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations.

Article 2 :

Le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations des Comités du SIDEN-SIAN en dates des 13 Novembre et 11 Décembre 2012.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La séance est levée à 20 heures.